



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mercredi 16 octobre 2019**  
**COMPTE RENDU**

L'an deux mil dix-neuf, le 16 octobre à 20 heures,  
Le conseil municipal de la commune de LES FINS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno TODESCHINI, Maire.

Présents :

Mesdames MAMET Maryse, RIESEN Sylvette, FAIVRE-ROUSSEL Christine, PICARD Nathalie et VIENNET Anne-Sophie, Messieurs CHAPOTTE Claude, CHOPARD-LALLIER Didier, MAMET Sébastien, MICHEL James, ROLAND Daniel, TODESCHINI Bruno, VERMOT-DESROCHES Laurent, BAHY Sébastien et Yves MAIRE.

Absents excusés ayant donné procuration : Monsieur RENAUD Alain donne procuration à Monsieur CHAPOTTE Claude, Monsieur CHOPARD-LALLIER Didier qui donne procuration à Madame FAIVRE-ROUSSEL Christine, Monsieur VERMOT-DESROCHES Laurent qui donne procuration à Madame Nathalie PICARD jusqu'à son arrivée.

Absent excusé sans procuration : Monsieur Kévin MOUGIN

Auditeurs : 0

Nombre de membres : 23 En exercice : 16 Présents : 12    Votants : 15 Date de convocation : 08/10/2019
---

La séance débute à 20h10

Arrivée de Laurent Vermot-Desroches à 20h48

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal nomme Monsieur Daniel ROLAND, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR ANNONCÉ

**1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Approbation du compte rendu du mercredi 28 août 2019

**2/ DÉLIBÉRATIONS ET POINTS D'INFORMATION**

**(A) Administration / Finances / Personnel**

① *Compte-rendu de la dernière commission Finances*

## (B) Bâtiments

- ① *Commission Bâtiments du 11 septembre 2019*

## (E) Education/Enfance/Jeunesse

**E-7 Facturation aux autres communes du service RASED**

**E-8 Facturation aux familles du bus scolaire**

- ① *Point sur la rentrée 2019*

## (U) Urbanisme

**U-6 Révision simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU)**

**U-7 Instauration du droit de préemption urbain (DPU)**

**U-8 Achat d'un terrain**

- ① *Commission forêt du 29 août 2019*
- ① *Vente de bois du vendredi 20 septembre 2019*

## (V) Voirie et Réseaux

**V-4 Attribution du marché de rénovation du parc communal d'éclairage public**

- ① *Point sur les travaux 2019 rue Beau Soleil*
- ① *Création d'arrêts de bus route de Maïche*
- ① *Réunion avec les services du STA le 5 septembre 2019*

### Déroulé de la séance

Monsieur le Maire propose d'attendre l'arrivée de Monsieur Vermot-Desroches pour le point concernant les finances.

### 1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Monsieur Chapotte souligne que sur les points suivants, il faudra corriger comme suit :

Partie A-16 répartition des sièges au conseil communautaire, il s'agit de préciser le nombre de voix pour.

Sur le point E-6, préciser le nom de famille de Madame Anne-Sophie Viennet

Dans la rubrique U-5, il faut ajouter un s au participe passé dans « les travaux sylvicoles seront maintenus »

Une fois ces corrections demandées, le compte-rendu est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

### 2- DÉLIBÉRATIONS ET POINTS D'INFORMATIONS

#### (A) Administration / Finances / Personnel

- ① *Compte-rendu de la dernière commission Finances*

*Rapporteur : Monsieur Laurent Vermot-Desroches*

Il s'agissait d'effectuer un point sur les recettes et les dépenses de la commune en cours d'année afin de pouvoir anticiper la fin de l'exercice budgétaire sereinement.

Le premier point abordé concernait la TVA sur travaux de la résidence Seniors. Ainsi, le versement de la TVA devait se dérouler selon les termes définis dans la délibération du 28 août 2019 précisant que :

Le versement au SIE de **267 158 € de TVA sur les travaux réalisés**, correspondant à 334 014 € de TVA due, donnant droit à 66 856 € de déduction fiscale ;

Toutefois, selon les dernières indications de la Trésorerie de Morteau, cette décision pourrait être plus favorable à la commune des Fins en inversant les sommes en question. Ainsi, la commune ne verserait au SIE que la somme de 66 856€ et bénéficierait d'une déduction fiscale de 267 158€. La décision modificative a été prise dans ce sens mais nous sommes dans l'attente de la validation par les services de la trésorerie et du SIE.

Monsieur le Maire précise que sur ce projet, trois types de financement ont été mis en œuvre : subventions, apport de la commune et prêts. Les subventions au vu du caractère social restent dans le cadre défini de leur mise en œuvre et l'apport de la commune reste ce qu'il a été.

Lors de la vente de la résidence, l'un des prêts, celui de la Carsat à taux 0, a été repris par l'ADMR. Il reste cependant le second prêt auprès du Crédit Foncier qui s'élève à 592 500€ avec échéance en 2039, soit environ 32 000 € de dépenses par an. Ce dernier doit être transféré sur le budget principal afin de permettre la clôture du budget annexe résidence Seniors.

La réflexion peut alors se porter sur le fait de renégocier nos prêts auprès de différentes banques pour obtenir des taux d'emprunt plus avantageux que ceux négociés lors de leur souscription.

L'ensemble des budgets sont sains et en équilibre. Nous sommes juste un peu en avance sur les dépenses au niveau du budget général sur la partie fonctionnement mais cela devrait se régulariser car certaines dotations n'ont pas encore été versées. La partie concernant le personnel se situe dans la bonne fourchette.

Les recettes de la salle polyvalente sont en hausse suite à la revalorisation des tarifs en début d'année. De ce fait, ce budget se maintient.

Au niveau de la récupération de TVA, on constate une hausse de 30 000 €.

## **(B) Bâtiments**

### **① Commission bâtiments du 11 septembre 2019**

Cette commission fut particulièrement riche que ce soit dans la diversité des thèmes abordés que par leur nombre.

#### **1- Ressources humaines**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le nouveau trombinoscope réalisé récemment afin de présenter les nouveaux agents recrutés dernièrement.

Ainsi, Monsieur Olivier Rabier qui a pris ses fonctions au 01<sup>er</sup> juillet s'intègre très bien dans l'équipe des services techniques.

Madame Aurore Crétin, malgré d'excellentes aptitudes et un très bon travail, n'a pas souhaité reconduire son contrat pour des raisons personnelles.

De ce fait, la commune recherche un nouvel employé afin de compléter l'équipe. Une personne a été rencontrée. Cette dernière travaille dans le bâtiment avec un profil plombier-chauffagiste, possède les permis nécessaires à la conduite des véhicules lourds et des notions de sylviculture. L'entretien s'étant très bien déroulé, une simulation de salaire sera effectuée et proposée à ce candidat afin de voir si cela peut lui convenir car il est pour le moment déjà vacataire dans la fonction publique.

Monsieur Julien Anthouard est présent dans nos services depuis plus d'un an maintenant. Il avait même été stagiaire lors de sa formation à la MFR. Rien à redire sur ce contrat où tout se passe bien.

Le service cantine a subi un certain nombre de changements. Ainsi, Madame Angèle Billiotte est en poste depuis mars et fait preuve de très bonnes qualités professionnelles et relationnelles. Mesdames Mesnier Nelly et Vuillemin Virginie sont aussi venues renforcer l'équipe.

## 2-Bâtiment du Moto Cross

Il s'agissait de rencontrer les membres du Moto cross qui nous ont communiqué les plans du bâtiment qu'ils souhaiteraient réaliser. C'est une construction simple et fonctionnelle avec en priorité un lieu de stockage de leurs engins et une petite salle.

L'étape suivante est de chiffrer l'ensemble et de lancer un appel d'offres pour un bâtiment de type ossature bois ou métallique avec un minimum d'entretien et d'un montant avoisinant les 100 000€.

Monsieur Maire aimerait connaître les aides possibles pour un tel projet. Une réunion avec le département est prévue prochainement afin d'étudier l'ensemble des projets sur le val tout en sachant qu'il faut que cela s'accorde avec l'enveloppe budgétaire définie. Sachant que rien d'équivalent n'existe au niveau régional, il sera possible de déposer un dossier de subventions auprès du conseil régional et pourquoi pas auprès de nos voisins helvétiques, utilisateurs du terrain. Les travaux pourraient être terminés avant la prochaine compétition de moto-cross.

## 3- Chaudière école du bas

Le choix s'est porté sur une chaudière performante au gaz naturel à condensation, plus onéreuse à l'installation comme en entretien, mais avec des rendements proches de 100%. Le prix s'élève à 16893,84 €. Elle alimentera les 3 classes, les logements et les communs. La sortie par le toit n'existera plus et sera remplacée par une sortie ventouse. La consommation devrait baisser de 20% environ.

Dans l'avenir, si les classes sont transformées en logements, la chaudière pourra alimenter l'ensemble du bâtiment.

## '4-Travaux à la salle polyvalente

Un cahier des charges a été mis en place pour une consultation afin de réaliser les travaux sur 2 ans. La commune a obtenu une subvention par le biais de la DETR à hauteur de 30% du budget estimé. Afin de compléter celle-ci, un dossier sera déposé auprès du département ainsi que de la CCVM dont les associations sont utilisatrices.

## 5-Isolation des combles de la mairie et du bâtiment de la cantine

L'isolation est effectuée lorsque le temps est défavorable pour des actions extérieures. Concernant le bâtiment cantine, il s'agit de combles perdus que l'on isole simplement avec de la laine de roche.

## 6-Pose d'une couvantine dans la rue du Vallon.

Ces petits travaux seront effectués par l'entreprise Vuillemin.

## 7-Entretien du cimetière

Le contrat passé avec le paysagiste Jérôme JOURNOT se déroule bien. Il est proposé de l'étendre aux deux cimetières (actuellement seul le nouveau cimetière est concerné).

Les agents ont effectué un désherbage intégral, il y a trois semaines.

## 8-Pose d'enseignes pour indiquer le périscolaire, la cantine, la mairie, les salles de la vue du val et de la convivialité.

Changement des panneaux pour indiquer les écoles, arc-en-ciel...

Madame Viennet aimerait savoir qui a la responsabilité de la fermeture du portail de l'école. En effet, une voiture est entrée dans la cour manquant de blesser des élèves. Un rappel sera effectué pour bien penser à fermer la grille. De plus, il faudra ajouter un panneau pour indiquer qu'elle doit rester fermée.

## (E) Éducation / Enfance / Jeunesse

### **E-7 Facturation aux autres communes du service RASED**

La commune des Fins accueille le RASED dans les locaux du groupe scolaire Pierre Bichet et en assure les frais de fonctionnement, en accord avec les communes dépendant du réseau des Fins.

Les frais de fonctionnement de ce service sont à la charge des communes. Chaque année scolaire, le montant de la participation par élève et par commune est établi en fonction de l'état des dépenses effectuées au cours de cette même année.

Pour l'année 2019-2020, le coût de fonctionnement du RASED s'élève à 2 300 €.

Cette dépense concerne 1 494 élèves répartis comme suit :

- Villers-le-Lac : 569 élèves
- Les Fins : 317 élèves
- Le Russey : 231 élèves
- Bonnétagé : 142 élèves
- RPI Noël-Cerneux / La Chenalotte / Le Barboux : 137 élèves
- RPI Mont de Laval / Le Luhier / Plaimbois du Miroir : 98 élèves.

Monsieur le Maire propose que le montant de la participation due par élève par les communes soit de 1,53 € par élève.

La participation due par chaque commune ou RPI sera recouvrée par titre émis par la commune des Fins.

Ce calcul ne prend en compte que les frais de fonctionnement et non ceux d'investissement.

Quelques travaux seront réalisés à la Toussaint pour mettre un peu d'ordre au RASED.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

### **E-8 Facturation aux familles du bus scolaire**

La participation financière des familles à hauteur de 40% pour l'année 2018-2019 s'élève à :

- 76,75 € pour 1 enfant ;
- 110,39 € pour 2 ou 3 enfants.

Le montant de la participation communale à hauteur de 60% pour l'année scolaire 2018/2019 s'élève à environ 6000€ TTC, (dépense imputée à l'article budgétaire 6558).

Cette somme n'a pas évolué depuis plusieurs années. Et la région Bourgogne Franche-Comté a enfin établi une convention avec la commune qui court de 2017 à 2020.

Le conseil municipal vote pour moins une abstention de Madame Viennet.

### **① Point sur la rentrée 2019**

*Rapporteur : Madame Christine Faivre-Roussel*

Quelques changements ont été effectués au sein du pôle éducation jeunesse avec la mise en place d'un véritable responsable centralisateur en la personne de Madame Patricia Truchot. Déjà à la tête de la cantine depuis de nombreuses années, elle prend sous sa coupe le personnel du périscolaire et des ATSEM. Cela permet une plus grande efficacité au niveau des remplacements, de la centralisation des demandes et des requêtes qu'elle transmet directement aux services techniques. Elle est l'interlocuteur principal des directrices d'école pour la partie travaux.

Madame Truchot a réussi à créer un excellent climat de confiance entre les différents acteurs ce qui permet une réelle efficacité.

Les effectifs ayant diminué en maternelle, une classe a été supprimée permettant de libérer une salle qui a été aménagée en salle de sieste. Cela soulage le personnel avec la possibilité de laisser les lits en place.

Deux tableaux interactifs ont été mis en place dans les classes de l'école du bas avec un retour positif des enseignantes concernées. Ainsi, il faudra prévoir au budget l'achat d'un autre tableau.

Suite au changement de mobilier, des petits pupitres d'écoliers sont disponibles et pourront être mis en vente par les enseignants par le biais de mot dans les cahiers. L'association des Grands Bichets aurait pu prendre le relais mais le nouveau bureau vient juste de se constituer avec difficulté.

### **(U) Urbanisme**

#### **U-6 Révision simplifiée du Plan Local d'urbanisme (PLU)**

Rapporteur : Monsieur Claude Chapotte

Il s'agit de corriger un certain nombre d'erreurs orthographiques, syntaxiques ou d'interprétation. Monsieur Roland qui a participé aux nombreuses relectures s'étonne de ce besoin de corrections. En effet, il semblerait que malgré les remarques effectuées, celles-ci n'aient pas été prises en compte pour correction par le cabinet Verdi.

Le PLU a été annoté par le service instructeur ainsi que par la sous-préfecture en particulier sur les annexes qui n'ont pas été intégrées au corps du texte. On constate aussi des défauts de croquis et des soucis au niveau des constructions en limite.

La procédure sera plus légère certes mais elle nécessite le renvoi au PPA des publications et des délibérations à prendre.

Bien entendu, cette reprise qui nécessite l'intervention du cabinet Verdi sera négociée ; financièrement parlant ; dans la mesure où une partie de ces erreurs leur incombe. Certes, il faut relativiser en sachant qu'il est rare qu'un PLU soit juste dès le départ.

Il est espéré une approbation en janvier au plus tôt.

#### **U-7 Instauration du droit de préemption urbain (DPU)**

Ce DPU vient en complément de la mise en place du PLU. Ainsi, il s'agit d'instaurer sur l'ensemble du secteur U, un droit de préemption urbain renforcé pour une meilleure maîtrise foncière de la commune.

Cet instrument permet de pouvoir récupérer certains terrains ou bâtiments en vue de nouvelles créations urbanistiques comme des parcs ou des constructions municipales. Sans le vote de ce droit de préemption urbain, la commune n'aura pas réellement la possibilité de préempter.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

#### **U-8 Achat d'un terrain rue Principale**

La parcelle 307 de 99m<sup>2</sup> se situe juste à côté du Méridien sur la partie trottoir et appartient à un particulier alors même qu'il s'agit de voirie. Il est proposé de l'acheter pour un euro symbolique avec les frais de notaire à la charge de la commune. Toute cette zone est découpée de manière étrange avec la partie arrière en roche qui appartient à un particulier. Il sera proposé aux propriétaires de la parcelle 316 de reprendre la 317 pour gérer cette partie rocheuse instable.

Concernant la parcelle 307, elle permettra l'installation d'un panneau lumineux informatif composé à moitié de publicités et à moitié d'annonces d'associations locales pour leurs manifestations. C'est un accord commercial avec l'entreprise Girod Médias qui pourra fournir en échange de cette installation un abribus.

L'installation et la gestion de ce panneau comme du reste de l'équipement publicitaire seront effectuées par l'entreprise Girod Médias.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour.

Monsieur Michel signale que le panneau publicitaire situé de l'autre côté de cet emplacement et placé juste avant le passage piéton cache les piétons qui traversent et qu'il serait judicieux de le déplacer après.

Monsieur Chapotte demande comment ce panneau sera alimenté en électricité. L'installation effectuée dans la totalité par le prestataire s'effectuera par le sol. Les reprises de macadam ou de trottoir seront à la charge de l'entreprise. Pour rappel, Girod Médias a installé 13 panneaux publicitaires qui rapportent à la commune 2600€ par an. Ils ont aussi installé gratuitement les deux totems de la zone du Clair ainsi que les divers abribus de la commune.

Un certain nombre de membres du conseil font remarquer que ce panneau lumineux pourrait se révéler dangereux à cause de son emplacement juste avant un carrefour. De plus, face à la volonté de la commune de réduire ses coûts d'énergie, il semble peu judicieux de mettre en place un système électrique.

### ① *Commission forêt du 29 août 2019*

Cette réunion a été effectuée afin de préparer les opérations de coupes sur la parcelle 45 située au-dessus de la route départementale RD 461 entraînant une coupure de cette dernière sur 4 jours. Il fallait ainsi préparer ces opérations de coupes avec les entreprises concernées ; le début des travaux étant fixé au 04 novembre 2019.

2 équipes seront constituées avec la présence de 8 personnes et de 3 tracteurs avec pour responsable Monsieur Daniel Billod-Laillet. Le prix du m3 comprenant le façonnage ; le débardage et le cubage est fixé à 28€/HT/m3.

Les arrêtés ont été pris en accord avec le STA après réouverture de la route de Montlebon.

Il faudra simplement prévenir les collèges, lycées et écoles de la dangerosité du site ainsi que le restaurant de la Combe Geay concerné par la coupure de la route.

### ① *Vente de bois du vendredi 20 septembre 2019*

Cette vente se portait sur 146,5 stères de bois pour un montant de 1722€ TTC avec 11 acheteurs.

La prochaine vente se déroulera au mois de novembre avec une réduction du nombre de parcelles proposées par solidarité. Ainsi les parcelles 3 et 4 ont été supprimées pour un volume de 400m3. Le prix de vente estimatif fut de 60€ du m3 pour les bois sur pied.

Monsieur Bahy aimerait savoir si l'essence des arbres replantés était bien du sapin. C'est de l'épicéa que replante l'O NF car il est plus facile à entretenir avec une pousse au soleil tandis que le sapin croît à l'ombre des autres arbres.

On aura toujours des bois scolytés ou secs. Le volume de bois touchés atteint de 5 millions de m3 en Europe.



Les travaux du parcelaires ont été reportés d'une année mais les travaux d'entretien prévus sont maintenus.

## (V) Voirie et Réseau

### **V-4 Attribution du marché de rénovation du parc communal d'éclairage public**

Le SYDED a réalisé une analyse des offres, plaçant en tant que mieux-disant l'entreprise INEO Réseaux Est (établissement de CRISSEY - 71).

La commission d'appels d'offres propose au Conseil municipal de suivre l'avis du SYDED et d'attribuer le marché à l'entreprise INEO Réseaux Est, pour un montant de 222 571,80 € HT (tranche ferme) à répartir sur 4 exercices budgétaires.

Toutefois, nous allons essayer de réduire la durée de mise en place prévue, le budget estimé étant moins important que prévu.

Pour l'entretien du courant, un contrat de maintenance sera passé avec l'entreprise Balossi Marguet.

Le conseil municipal vote pour moins une voix contre de Monsieur Laurent Vermot-Desroches.

Madame Mamet fait remarquer qu'il serait judicieux de mettre en place des moyens de gestion de la luminosité partout sur la commune. Ce système a déjà commencé à être déployé avec une détection lors du passage de véhicules ou de piétons. De plus, la mise en place de led a permis de réduire la luminosité à 25% d'intensité.

#### **① Point sur les travaux 2019 rue Beau Soleil**

Quelques petites réserves ont été émises et seront réglées par l'entreprise Vermot au plus tôt. La totalité de la rue est finalisée avec un retour positif des riverains qui trouvent les plateaux installés assez doux.

Il est d'ailleurs proposé d'effectuer une inauguration de cette rue et de sa voisine, la rue du Vallon ; avec les riverains et les entreprises.

#### **① Création d'arrêts de bus route de Maïche**

Cela concerne la ligne desservant Pontarlier à Montbéliard. En effet, pour le moment ; le bus s'arrête sur la route ; créant un danger. De l'autre côté, l'arrêt se situe au niveau de la scierie Boucard.

Ainsi la région financerait une partie de cet arrêt de bus avec un cahier des charges à respecter comme la mise en place d'une marche haute pour les personnes à mobilité réduite. La commune serait alors maître d'ouvrage de ce projet situé route de Maïche avec des travaux prévus au printemps.

#### **① Réunion avec les services du STA le 5 septembre 2019**

Cette réunion fait suite à l'accident au carrefour du Celtic avec la parution dans l'Est Républicain d'un article sur la dangerosité du site et l'inaction des services du département.

Cette dernière n'a rien permis de concret et surtout démontre l'immobilisme du département.

Concernant ce secteur, nous avons un retour de la DREAL qui nous signifie que le terrain de la scierie est effectivement pollué et doit être nettoyé avant d'y construire un bâtiment. Ainsi la commune pourrait effectuer ce nettoyage mais en négociant bien entendu le prix de vente. L'étude juridique effectuée par le département est validée.

Monsieur le Maire précise les actions à venir :

Commission voirie le 19/10

Présentation du PNR :le 22/10

Réunion pelouse sèche : le 23/10

Commission associations le: 23/10

AG des maires ruraux le: 26/10

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt alors la séance du conseil municipal et remercie les membres élus de leur présence. La séance du conseil municipal est levée à 22h45.